

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Du 19 mai 2022

Présents : David MAZARS, maire, Marc ANDRIEU, Franck ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Patricia LAUR, Catherine MOYSSET, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Eric LAGARDE (pouvoir à Suzanne GINISTY), Elodie TROUCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents(es) : 17, Représenté(s-es) : 1, Votant(s-es) : 18

L'ordre du jour est le suivant :

- Aménagement Espace Associatif, Culturel, Social de Magrin : Validation des offres des entreprises,
- Réfection réseaux assainissement Gardin :
 - Avenant Maitre d'ouvrage,
 - Demandes de subventions,
 - Lancement consultation travaux,
- Rénovation Eclairage Public : régularisation des écritures,
- Audit énergétique des bâtiments publics,
- Village de Lacassagne : passage en agglomération et définition des nouvelles limites,
- Réseaux humides Magrin : choix des entreprises,
- Questions diverses.



M. le maire fait part aux élus du décès du papa de Christine LACOMBE, responsable de la médiathèque municipale ; les élus s'associent à M. le maire pour renouveler à Christine toutes leurs condoléances.

M. le maire demande aux élus le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la modification du régime indemnitaire des employés : accord des élus.

① Aménagement Espace Associatif, Culturel, Social de Magrin : validation des offres des entreprises.

M. le maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée en vue d'effectuer les travaux d'aménagement cités en objet (avis d'appel public à la concurrence publiée sur la plateforme www.e-occitanie.fr et dans un journal local).

La commission d'appel d'offres a réalisé l'analyse des offres accompagnée de l'architecte et des bureaux d'études chargés de l'élaboration du projet, en tenant compte des critères d'attribution. En voici le résultat :

LOT	ENTREPRISES	OFFRES EN € ET HT	OPTIONS
Lot 1 Désamiantage	FERRIE SAS, Onet le Château	5 965.00	
Lot 2 Terrassement VRD	CATUSSE TP SARL, Rodez	32 394.40	
Lot 3 Démolition Gros-oeuvre	MOULY-REY, Baraqueville	207 699.31	
Lot 4 Charpente bois	DRUILHET ATELIERS, Flavin	34 067.95	
Lot 5 Couverture Zinguerie	POUGET Thierry, Flavin	51 591.00	
Lot 6 Serrurerie Métallerie	C.T.M.A., Aubin	13 279.67	
Lot 7 Menuiseries ext. Alu	SOLEI Menuiserie Luc-la-Primaube	45 603.22	
Lot 8 Menuiseries intérieures	BRAS TURLAN SARL, Marcillac	39 245.08	
Lot 9 Plâtrerie Isolation	SOPLAICA SARL, Onet le Château	35 787.21	
Lot 10 Plomberie Sanitaire	TROUCHE Nicolas, Calmont	13 471.00	
Lot 11 Climatisation réversible VMC	ARGUEL SERVICE, Pont de Salars	38 855.86	
Lot 12 Electricité	AGV FLOTTES ELECTRICITE, Onet le Château	54 853.95	25 276.08

Lot 13	Chape Carrelage Faïence	SANHES Jean-Claude et Fils, Sénergues	29 133.09	
Lot 14	Peintures	GASTON PERE ET FILS, Decazeville	12 518.44	
Lot 15	Elévateur PMR Plateforme escalier	NEGRIER ET FILS, Salmiech	12 682.30	
Lot 16	Ravalement extérieur	MOULY REY, Baraqueville	45 136.37	
		TOTAL	672 283.85	25 276.08
		TOTAL AVEC OPTION	697 559.93	

M. le maire propose à l'assemblée de valider les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres ainsi que les montant des travaux et les options.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix des entreprises détaillées dans le tableau ci-dessus ainsi que le montant des travaux, option comprise pour le lot 12 Electricité, qui s'élève à 697 559.93 euros HT.

Il mandate M. le maire pour signer toutes les pièces des marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

M. le maire effectue un point sur le planning des travaux : les terrassements débuteront après la fête de Magrin et avant les congés d'août ; le maçon interviendra en septembre ; une livraison du bâtiment est prévue au printemps 2023.

② Réfection réseaux assainissement Gardin : Avenant Maitre d'ouvrage, Demandes de subventions, Lancement consultation travaux.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du projet d'assainissement relatif au « Programme d'élimination des eaux claires parasites permanentes sur le secteur GARDIN»

Il rappelle d'une part que ces travaux correspondent à la priorité 2 du programme de travaux de Septembre 2018 élaboré dans le cadre du diagnostic du réseau d'assainissement par les bureaux d'études G2C et SUD INFRA ENVIRONNEMENT et d'autre part qu'il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au bureau d'étude Sud Infra Environnement qui a remis son projet en Avril 2022.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser :

- à faire les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,
- à consulter et signer les contrats de crédits nécessaires au complément de financement de cette opération,
- à entreprendre toute démarche et signer tous documents nécessaires à la poursuite de l'opération,
- à lancer la consultation en procédure adaptée, en groupement de commande avec le SIEDA et le Syndicat Mixte des eaux du Lévezou Ségala et à signer la convention du groupement de commande y afférente,

Ouï cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'assainissement présenté par Sud Infra Environnement pour un montant de 547 549 € HT (hors missions annexes),
- donne pouvoir à M. le maire pour :
 - ① solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental et de tout organisme pouvant accompagner financièrement la collectivité pour l'ensemble de cette opération,
 - ② consulter et signer les contrats de crédits nécessaires au complément de financement de cette opération,
 - ③ entreprendre toute démarche et signer tous documents nécessaires à la poursuite de l'opération.
- autorise le maire au lancement d'une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux sur la base du projet présenté ci-avant en groupement de commande avec le SIEDA et le Syndicat Mixte des eaux du Lévezou Ségala.

③ Rénovation Eclairage Public : régularisation des écritures (inscription au budget du montant TTC des travaux en dépenses et en recettes du montant de la subvention SIEDA).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que le montant des travaux de rénovation s'élève à 31 147,44 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60 % soit 15 050,00 € plafonnée le cas échéant à 350 € par luminaire, le reste à charge de la Commune est de 22 326,93 €.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit $6\,229,49 + 16\,097,44 = 22\,326,93$ €. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 6 131,31 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 37 376,93 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 15 050,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 37 376,93 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 15 050,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

④ **Audit énergétique des bâtiments publics.**

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 19 juillet 2021 par laquelle la commune s'engageait avec le SIEDA à mener une opération de diagnostic énergétiques sur des bâtiments publics (école de Magrin et ancien presbytère de Magrin).

Les diagnostics ont été réalisés dernièrement par un cabinet d'études mandaté par le SIEDA et M. le maire a signé au préalable la convention liant la commune au SIEDA pour cette opération.

⑤ Village de Lacassagne : passage en agglomération et définition des nouvelles limites.

M le maire propose au conseil municipal de modifier les limites du lieu-dit « Lacassagne », comme cela a été vu avec Aveyron Ingénierie dans le cadre du projet de création d'un chemin piétonnier et de la réduction de la vitesse des automobilistes : les nouvelles limites de l'agglomération (des panneaux blancs cerclés de rouge seront posés en lieu et place des panneaux lieu-dit sur fond noir) seront désormais les suivantes : au dessous de la maison MENRAS, après la maison BRUGIER Didier, juste avant la maison SOULIER, après la maison GARRIGUES et la vitesse sera automatiquement de ce fait limitée à 50 km/h à l'intérieur de cette agglomération.

Un arrêté municipal signé par M. le maire concrétisera cette décision.

Une parenthèse est effectué sur le dossier de consultation des entreprises qui vont réaliser les travaux d'aménagement pour la réduction de la vitesse, dossier de consultation qui va être préparé par M. POUGET en charge de la voirie à la communauté de communes.

⑥ Réseaux humides Magrin : choix des entreprises.

Pour mémoire, une consultation a été lancée afin de lancer des travaux d'assainissement pour éliminer les problèmes de saturation des réseaux au dessous de l'école de Magrin et d'éviter ainsi tout phénomène d'inondation.

Deux entreprises ont répondu à notre consultation sur une estimation des travaux effectuée par le cabinet A2E ENVIRONNEMENT : ANDRIEU TP pour 39 601.00 et COLAS pour 41 314.00 arrondi à 40 000.00 euros.

Ces travaux doivent être effectués avant fin juin car le Département va effectuer les travaux de réfection de la chaussée.

Au vu de cette contrainte, l'entreprise COLAS est retenue car ANDRIEU TP ne pourra respecter ces délais.

⑦ Modification du régime indemnitaire des employés communaux.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 05 décembre 2019 modifiant le RIFSEEP (revalorisation des plafonds annuels et cadence de révision).

Il propose aujourd'hui d'une part de revaloriser les plafonds annuels de l'IFSE pour les cadres d'emploi des attachés, des adjoints administratifs, des rédacteurs, des adjoints techniques et des Atsem et d'autre part de supprimer le cadre d'emploi des adjoint d'animation, cette compétence étant de venue communautaire.

- Voici ci-dessous les nouveaux tableaux récapitulant les plafonds annuels individuels revalorisés, cadre d'emploi par cadre d'emploi, de l'IFSE, les montants annuels du CIA restant inchangés.

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Cadre d'emploi	Groupe	Emploi	Montant maximum annuel individuel IFSE en euro
Attaché	A1	1 Directrice générale des services	7 000.00
Adjoint administratif	C2	1 adjoint accueil et urbanisme + 1 adjoint comptabilité + 1 adjoint agence postale	1 700.00
Rédacteur	B2	1 Responsable de la médiathèque	2 100.00
Agent de maîtrise	C1	1 responsable du service technique	1 900.00
Adjoint technique	C2	2 agents d'exécution service technique + 4 agents d'exécution école cantine garderie	2 000.00
Atsem	C2	2 aides-maternelles	1 400.00

Complément Indemnitaire Annuel (montants inchangés par rapport à 2019, suppression du cadre d'emploi des adjoints d'animation).

Cadre d'emploi	Groupe	Emploi	Montant maximum annuel individuel CIA en euro
Attaché	A1	1 Directrice générale des services	1 200.00
Adjoint administratif	C2	1 adjoint accueil et urbanisme + 1 adjoint comptabilité + 1 adjoint agence postale	400.00

Rédacteur	B2	1 Responsable de la médiathèque	400.00
Agent de maîtrise	C1	1 responsable du service technique	400.00
Adjoint technique	C2	2 agents d'exécution service technique + 4 agents d'exécution école cantine garderie	400.00
Atsem	C2	2 aides-maternelles	300.00

Les autres termes des délibérations des 15 mars et 30 novembre 2017, 05 décembre 2019 restent inchangés.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents décide :

- De valider les modifications du régime indemnitaire du personnel communal telles que définies ci-dessus, qui prennent effet au 1^{er} janvier 2022,
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire et notamment les arrêtés individuels.

⑧ **Questions diverses.**

→ **Planning tenue des urnes** par les élus pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 : il est mis au point et sera envoyé à chaque élu.

→ Eric CARRARA indique qu'une **commission « vie associative »** s'est réunie le 16 mai dernier pour évoquer le tarif des copies pratiquées aux associations, le choix du terrain multi-sport et l'organisation du forum des associations le 2 juillet prochain (une affiche sera élaborée et diffusée sur le site Internet, Facebook, transmis également aux écoles).

Concernant le choix du terrain multi-sports, les devis reçus (ID VERDE et SAE) seront réactualisés avant le choix définitif.

La réunion de planification des salles des fêtes est programmée le lundi 20 juin 2022 à 20 h en mairie (les gestionnaires des salles ont souhaité l'avancer de septembre à juin).

→ **Devis traçage terrain de foot de Ceignac** : la proposition de la société GEO-TRACE (avec un robot autonome) pour un montant de 540.00 euros HT est retenue.

→ **M. le maire a provoqué une rencontre qui a eu lieu le 17 mai avec M. FAU, conservateur** des objets et mobiliers classés, le prêtre ALZUECH, les représentants de la Paroisse, l'économiste de l'Evêché M. ESTIVALS et Marie-Christine PALAYRET afin d'évoquer et effectuer un inventaire du patrimoine de la basilique et hiérarchiser les travaux à prévoir sur ces objets, année par année.

Ainsi, après la restauration des deux bénitiers qui va être réalisée en 2022, une vitrine pourrait être installée dans la chapelle contenant le tableau du vœu de Rodez afin de stocker divers objets ; ensuite pourrait être effectué la restauration des fonds baptismaux.

→ **M. AUGÉ, trésorier en chef à la trésorerie de Villefranche de Rouergue a fait valoir ses droits à retraite** et sera remplacé par M. Gilles MOREAU à partir du 01/08/2022 ; l'intérim est assuré par M. DESSOUCHES.

→ **Traiteur cantine** : le contrat qui nous lie avec la SARL LMCC (Mickaël LANDEZ) court jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022 et est reconductible pour l'année suivante.

A l'unanimité, les élus décident de poursuivre ce contrat pour l'année scolaire 2022/2023.

→ **Voici diverses invitations :**

Assemblée générale de Familles Rurales le 21/05 à 9 h 30 à Rodez,
Trophées de l'Agriculture en Aveyron le 21/05 à 17 h 30 à St Geniez d'Olt,
Rencontres Départementales de Quilles de Huit pour les élèves de cycle 3 (9-11 ans) le 08/06 à 10 h 30 au quillodrome de Magrin : M. le maire y participera,

Invitation de la SDEL le 10/06 à 11 h pour une présentation de solution et équipement connecté...

Assemblée générale des Gîtes de France le 16/06 à 10 h 30 à St Rome de Tarn,
Inauguration de bâtiments communaux à Castanet le 25/06 à 11 h,
Inauguration de la MEJ le 08/07 à partir de 17 h (la communauté de communes a demandé à M. le maire la prise en charge de la fourniture de l'apéritif).

→ **Réunion du CME** : Patricia LAUR et Marc LAFARGE donnent lecture des deux lettres effectuées par les enfants et demandant des ranges-vélo et une boîte à livres : affaire à suivre.

→ **Projet d'aire de jeux de Magrin** : faire actualiser le devis d'ID VERDE et en demander un 2^{ème}.

→ Programmer avec le service technique et Noémie REBOUL, **une rencontre pour l'arrosage du tipi et de la haie en osier à l'école de Magrin.**

→ **PPRT SOBEGAL** : l'acte d'achat de la maison des gardiens est prévu d'être signé le 1^{er} juin.

La consultation du public pour le projet de PPI de cette usine (suite à la modification induite par la suppression de la sphère et son remplacement par 4 tubes « cigares ») est en cours.

→ **Projet modification tracé et élargissement de la route desservant le village de Majoulet** : Mme Marion ALARY est revenue sur l'accord verbal de son père ; elle souhaite une modification du tracé ainsi que la récupération de tous les délaissés de voirie. Une nouvelle implantation devra donc être réalisée.

→ **Projet lotissement EPONA à Ceignac** : le groupe EPONA GGL nous a transmis « le carnet de bord » de ce futur projet qui constitue en fait la phase avant le dépôt du permis d'aménager qui ne devrait plus tarder.

→ La 1^{ère} lettre municipale de cette année 2022 est distribuée ce jour par les bénévoles habituels.

→ **Voici les prochaines réunions à noter :**

Réunions d'adjoints les vendredis 3 juin et 1^{er} juillet à 9 h 30,

Conseils municipaux les 16 juin et 21 juillet à 20 h 30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h.